

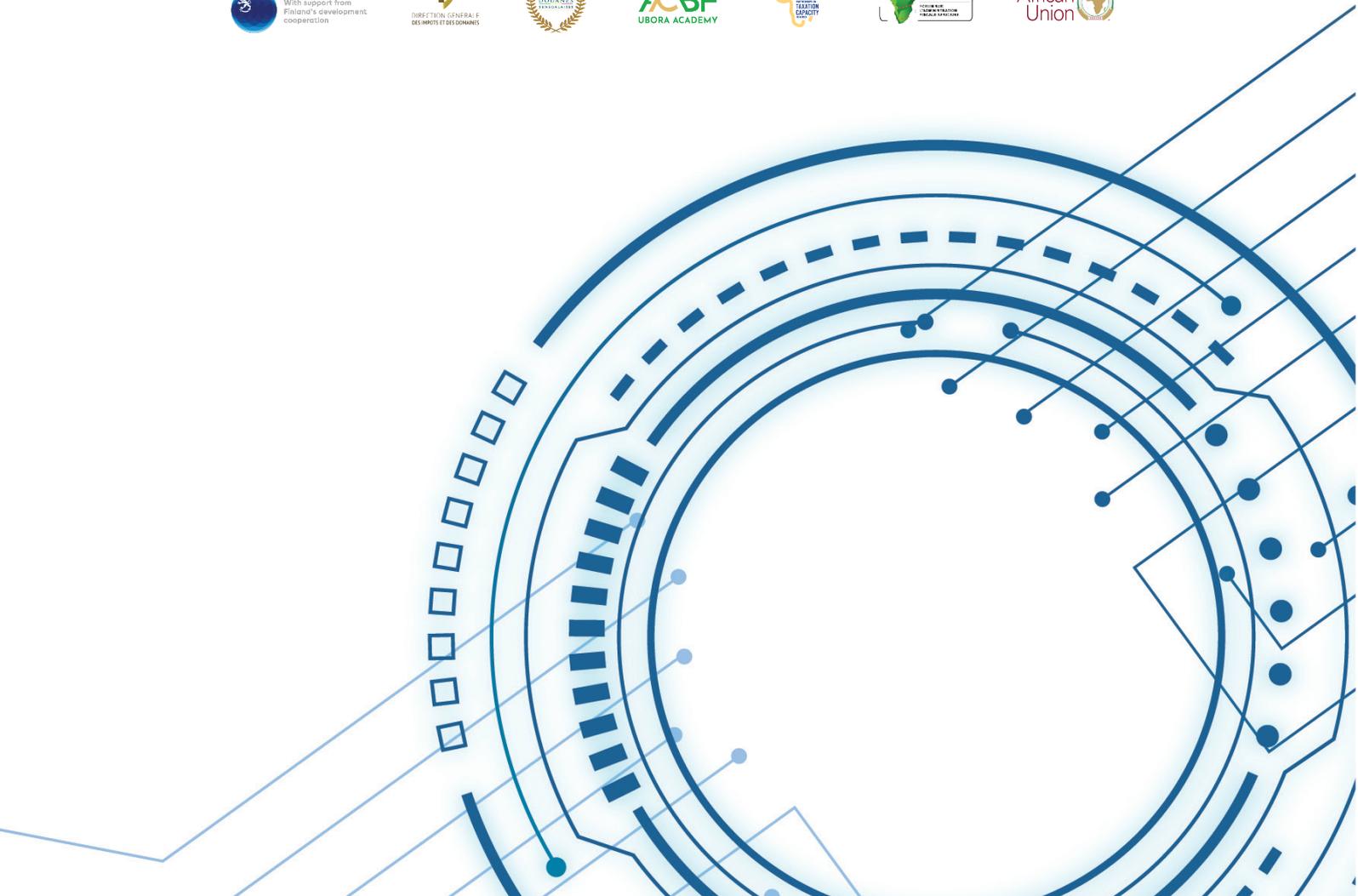
CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA FISCALITÉ. DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

INTERNATIONAL CONFERENCE ON TAXATION OF THE DIGITAL ECONOMY

Thème: Renforcer les capacités pour une fiscalité efficace de l'économie numérique en Afrique

15 - 16 Avril 2025 | Dakar, Senegal

NOTE CONCEPTUELLE





Introduction

La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), en collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération et le ministère des Finances et du Budget du Sénégal, organise, en partenariat avec HAUS (Institut finlandais de gestion publique), la Commission de l'Union africaine (CUA) - Département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minéraux (ETTİM), le Forum Africain des Administrations fiscales (ATAF), une conférence internationale sur le thème **“Fiscalité de l'économie numérique dans les pays africains “ : Renforcer les capacités pour une fiscalité efficace de l'économie numérique”, les 15 et 16 avril 2025, à Dakar, au Sénégal.** La Conférence internationale sur la fiscalité de l'économie numérique est soutenue par le ministère des Affaires étrangères de Finlande à travers le programme African-Finnish Partnerships on Taxation Capacity in Africa (AFP-TCA).

La conférence vise à faire le point sur les progrès substantiels réalisés par les pays africains en matière de fiscalité de l'économie numérique, compte tenu de l'évolution des politiques fiscales nationales, régionales et internationales. Elle mettra également l'accent sur les défis persistants à relever pour taxer efficacement les entreprises numériques, établir des cadres réglementaires solides et forger une coopération fiscale mondiale, afin de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Cette conférence arrive à point nommé alors que les pays africains cherchent à développer des stratégies innovantes et unifiées pour exploiter les opportunités offertes par une économie de plus en plus numérisée et mondialisée, tout en garantissant une fiscalité juste et équitable qui soutient

Contexte et justification

L'expansion rapide de l'économie numérique en Afrique a transformé divers secteurs, parmi lesquels, le commerce, la finance et la communication, offrant de nouvelles possibilités de croissance économique et d'innovation.

180 milliards de dollars

5.2%



La Banque mondiale estime que l'économie numérique africaine contribuera à hauteur de 180 milliards de dollars, soit environ 5,2 %, au PIB de l'Afrique d'ici 2025 et qu'elle créera des opportunités pour les entrepreneurs.

Il est essentiel que les pays africains taxent efficacement ce secteur afin de générer des recettes vitales sans entraver sa croissance. Il existe une opportunité unique d'harmoniser la fiscalité de l'économie numérique à travers l'Afrique en favorisant un cadre réglementaire unifié qui assure une fiscalité juste et efficace des transactions numériques transfrontalières, améliore la mobilisation des ressources et promeut des conditions de concurrence équitables pour les entreprises numériques locales et multinationales opérant sur le continent.

L'essor de l'économie numérique a transformé la nature des transactions entre les entreprises et les consommateurs, la plupart des interactions se faisant par l'intermédiaire de plateformes numériques. Les systèmes fiscaux traditionnels sont généralement conçus pour les biens et services physiques, ce qui rend difficile leur application aux plateformes numériques qui peuvent ne pas avoir de présence physique (nexus) dans les pays où elles opèrent. Cette situation a conduit à l'émergence de nouvelles entreprises et industries répondant aux besoins de la société, qui présentent à la fois des défis et des opportunités pour les administrations fiscales et les décideurs politiques africains.

En réponse aux défis susmentionnés, mais aussi pour saisir les nouvelles opportunités, plusieurs pays africains ont commencé à réformer et à concevoir des politiques fiscales pour mieux englober l'économie numérique. Il s'agit notamment de l'introduction de la taxe sur les services numériques

(TSN), des taxes à la consommation (par le biais de ajustements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres législations pour inclure les biens et services numériques et les prélèvements sur les recettes brutes des plateformes numériques au sein des juridictions africaines sont également envisagés.

Lors de la première session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui s'est tenue du 1er au 4 décembre 2020 à Addis-Abeba, en Éthiopie, l'Union africaine a entrepris, en collaboration avec le Forum sur l'administration fiscale africain (ATAF), de finaliser la position africaine commune pour l'amendement des règles fiscales mondiales. Cette position se concentre spécifiquement sur des changements fondamentaux dans l'attribution des droits d'imposition afin de rectifier le déséquilibre actuel qui favorise les pays développés (résidents) au détriment des pays en développement (sources). La Commission de l'Union africaine (CUA) et l'ATAF ont collaboré à cet effort, ce qui a abouti à l'élaboration d'un projet de position africaine commune sur la fiscalité de l'économie numérisée en mars 2021. Cependant, les États membres de l'UA doivent encore adopter cette position commune en tant qu'approche unifiée de la fiscalité de l'économie numérique à travers l'Afrique. En outre, tous les pays africains n'ont pas mis en place les cadres législatifs et administratifs nécessaires pour taxer leurs économies numériques, ce qui entraîne des pertes de recettes potentielles.

Néanmoins, certains pays africains ont adopté des politiques fiscales diverses reflétant des différences dans les définitions, les seuils et les exigences de conformité. Certaines politiques ont été motivées par l'opportunité politique plutôt que par la stabilité de la politique fiscale, ce qui a entraîné des changements fréquents, de l'incertitude, de la confusion et des problèmes de conformité. Une publication de PwC datant de 2024, intitulée "VAT in Africa : Digital Services", énumère les nouvelles règles et mesures introduites unilatéralement par 21 pays africains pour les services fournis électroniquement à travers les frontières.

Même si le potentiel inexploité de l'économie numérique pour soutenir le développement durable grâce à l'augmentation des recettes nationales et à la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide étrangère est important, les États africains devront adopter des approches harmonisées pour taxer leurs économies numériques afin de faciliter la croissance du secteur. Cela nécessite des politiques adhérentes à des principes fiscaux sains : simplicité, transparence et stabilité pour permettre une administration efficace et le respect des réglementations fiscales liées à l'économie numérique.

Objectifs de la conférence

Cette conférence hybride vise à renforcer la capacité des pays africains à exploiter efficacement le potentiel fiscal de l'économie numérique. Les objectifs spécifiques sont les suivants :



Renforcer les capacités des responsables fiscaux et des décideurs africains en les dotant des compétences et des outils nécessaires pour taxer efficacement l'économie numérique en partageant de nouveaux produits de connaissance, des technologies émergentes et des stratégies innovantes de mobilisation des recettes.



Fournir des informations sur la complexité des modèles commerciaux numériques, évaluer les lacunes réglementaires et proposer des politiques fiscales adaptées qui s'alignent sur l'évolution du paysage numérique tout en promouvant des systèmes fiscaux justes et équitables dans toutes les juridictions africaines.



Partager les expériences des pays africains en matière de fiscalité de l'économie numérique, en mettant en lumière les politiques innovantes, les succès réglementaires et les défis actuels, tout en tirant des leçons des leaders mondiaux tels que l'Inde, l'Estonie, la Finlande et le Brésil.



Faciliter le dialogue entre les décideurs politiques, les administrateurs fiscaux et les experts africains afin de contribuer à l'élaboration d'une position africaine commune finale sur la fiscalité de l'économie numérique, en veillant à ce que les pays africains naviguent collectivement dans les négociations et les cadres fiscaux mondiaux.

Pour atteindre ces objectifs, la conférence comprendra des présentations, des tables rondes et des événements de mise en réseau afin de soutenir le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la mise en réseau des décideurs politiques, des experts et des praticiens africains.



Public cible

Cette conférence s'adresse aux ministères des finances, aux administrations fiscales, aux parlementaires, aux parties prenantes de l'économie numérique, aux acteurs clés de la fiscalité de l'économie numérique mondiale, aux organisations internationales et régionales, aux universitaires, aux groupes de réflexion et aux organisations de la société civile.

Résultats attendus

La conférence devrait déboucher sur les résultats suivants :

- Amélioration de la sensibilisation, de la compréhension et de la collaboration entre les décideurs politiques et les fonctionnaires fiscaux sur les modèles d'entreprise numériques, les défis fiscaux et les approches réglementaires réussies en Afrique et dans le monde.
- Identification de nouvelles sources de revenus dans l'économie numérique afin d'élargir les assiettes fiscales de l'Afrique et de stimuler la collecte des recettes nationales.
- Amélioration de la sensibilisation, de la compréhension et de la collaboration entre les décideurs politiques et les fonctionnaires fiscaux sur les modèles d'entreprise numériques, les défis fiscaux et les approches réglementaires réussies en Afrique et dans le monde.
- Contribution à la finalisation du projet de position africaine commune sur la fiscalité de l'économie numérisée. Cela permettant d'assurer la cohérence des politiques et de renforcer le pouvoir de négociation de l'Afrique, en veillant à ce que les priorités africaines soient représentées dans les négociations et les réformes fiscales internationales.



Les résultats de la conférence seront présentés au 4^e sous-comité de l'Union africaine sur la fiscalité et les flux financiers illicites (FFI) du CST sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, prévu à Lusaka, en Zambie, du 12 au 16 mai 2025, pour approbation. Il sera ensuite transmis au CST sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration en juillet 2025 pour adoption en tant que position continentale officielle.

Thèmes de la conférence



LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AFIN DE RENFORCER LA MOBILISATION DES RECETTES NATIONALES.

Une mobilisation accrue des ressources nationales par le biais de politiques fiscales progressives est essentielle pour que les gouvernements africains renforcent leur capacité à fournir des services essentiels et à améliorer les infrastructures pour leurs citoyens, tout en réduisant leur dépendance à l'égard des ressources extérieures. Cette évolution vers l'autosuffisance renforce les États africains sur les plans économique et politique, ainsi que dans le cadre de leurs programmes de développement. Quelles sont les options et les expériences existantes en matière de fiscalité de l'économie numérique pour promouvoir des systèmes nationaux justes, équitables, progressifs, transparents et efficaces ? Quelles sont les exigences en matière de ressources humaines, d'infrastructure et de réglementation pour une fiscalité efficace de l'économie numérique ? Comment la participation des citoyens peut-elle être intégrée dans les processus de politique fiscale ? Quelles sont les meilleures pratiques internationales ?



LA COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE ET LES CADRES DE RÉFORME MONDIAUX

Développement de cadres de politique fiscale globaux et alternatifs pour un système plus efficace, plus juste et plus démocratique. L'économie numérique permet aux entreprises d'opérer et de générer des profits dans des juridictions où leur présence physique est limitée ou inexistante. Ce phénomène, associé à la mondialisation et à d'autres facteurs (entreprises exploitant les différences entre les règles fiscales nationales), crée des tensions avec les concepts et mécanismes fiscaux traditionnels et prive certaines juridictions de recettes fiscales. Une autre conséquence est la multiplicité des taxes prélevées par différents pays en fonction de la présence numérique plutôt que de la présence physique, par exemple les taxes sur les services numériques (DST) ces dernières années. Comment les pays africains peuvent-ils réglementer ces activités transfrontalières ? Quelles actions de plaidoyer sont nécessaires pour une fiscalité internationale équitable ? Comment la voix de l'Afrique peut-elle être amplifiée dans les débats sur la réforme fiscale internationale ? Comment les pays africains peuvent-ils s'engager et se positionner dans l'alignement de la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale ?



CADRES POLITIQUES ET RÉGLEMENTAIRES POUR LA FISCALITÉ NUMÉRIQUE EN AFRIQUE

Tout en reconnaissant la nécessité de s'aligner sur les tendances mondiales en matière de politique fiscale numérique, les pays africains devront élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés à leur contexte particulier. Le degré de préparation des cadres politiques et réglementaires varie d'un pays à l'autre. Quelles sont les expériences des différents pays en matière d'élaboration de politiques ? Quelles sont les lacunes et comment les combler ?



CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA FISCALITE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le succès de la fiscalité de l'économie numérique dépend d'autres facteurs que les cadres politiques. Ces facteurs comprennent des ministères des finances et des administrations fiscales forts, soutenus par une infrastructure technologique solide et un capital humain qualifié. Taxer les grandes entreprises technologiques dont les modèles économiques sont caractérisés par la complexité, les innovations haut de gamme et les transactions transfrontalières qui incluent des services immatériels. Il faut donc des institutions fortes pour mener à bien la politique et l'administration fiscales. Qu'est-ce qui distingue les modèles d'entreprise de l'économie numérique des modèles d'entreprise traditionnels ? Quelles sont les perspectives des institutions concernées en ce qui concerne leur capacité à taxer efficacement l'économie numérique ? Quel est l'état actuel de l'infrastructure numérique en tant que catalyseur de la fiscalité de l'économie numérique ? Quelles sont les compétences requises pour gérer les nouveaux modèles d'entreprise dans le domaine de la fiscalité, et comment ces compétences peuvent-elles être améliorées ?



LES SOURCES DE REVENUS POTENTIELLES ET INEXPLOITÉES

Plusieurs pays africains ont élaboré et mis en œuvre des lois et des réglementations pour introduire la taxe sur les services numériques (TSN) et, dans certains cas, la TVA imposée sur les marchés numériques. Cependant, la fiscalité de l'économie numérique devrait aller au-delà de la TSN. Il existe des sources de revenus nouvelles et potentielles qui n'ont pas encore été exploitées, notamment les redevances provenant des services technologiques de base, des services en nuage, des centres de données et des plateformes d'influence qui génèrent des revenus. Comment l'Afrique peut-elle élargir l'assiette fiscale et faciliter la mobilisation des recettes nationales en intégrant ces nouvelles sources de revenus ? Comment le continent peut-il négocier collectivement dans le cadre mondial pour obtenir une part plus optimale des revenus generes sur le continent ?



POSITION UNIFIÉE DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

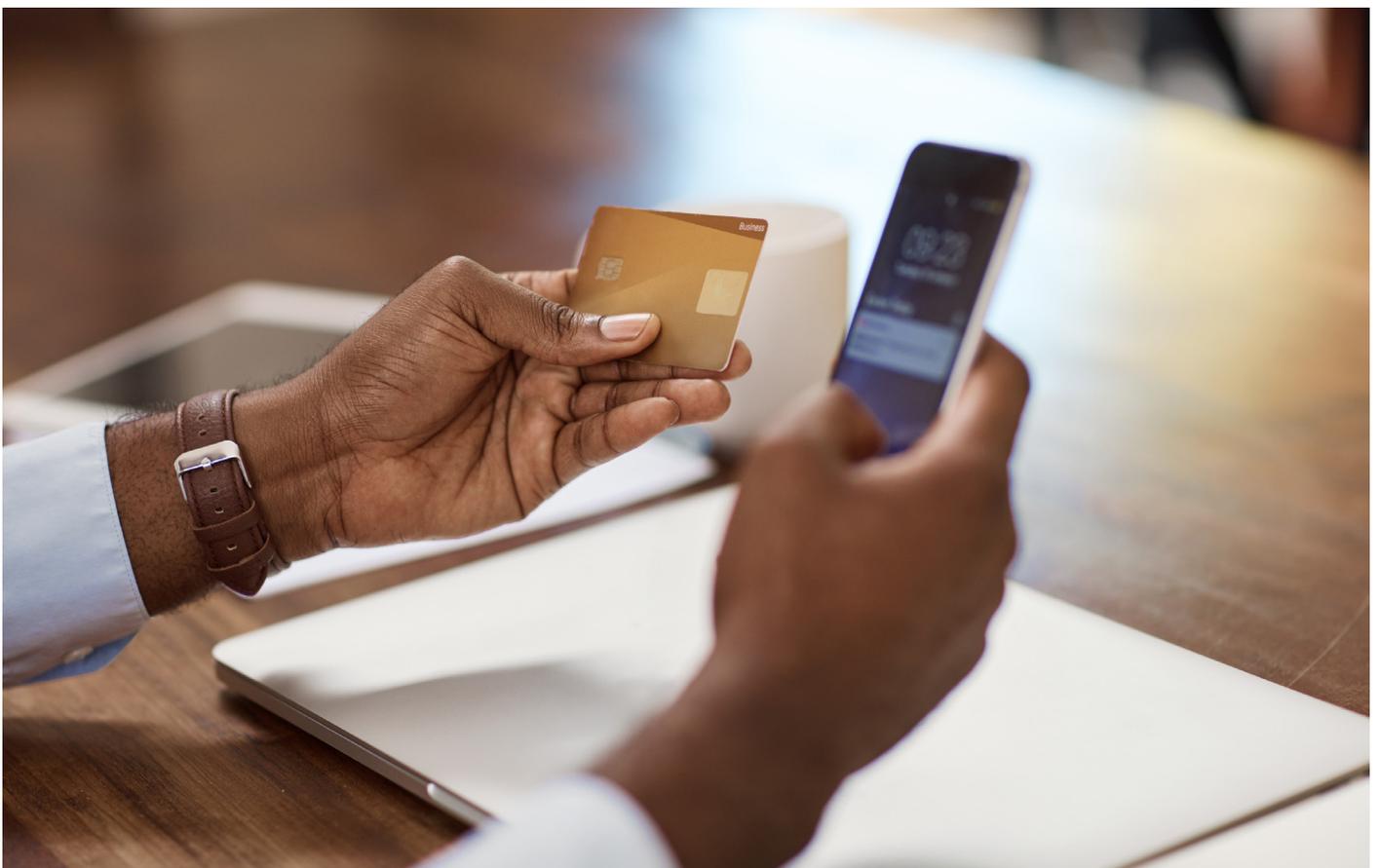
Si l'Afrique veut se positionner dans le cadre de la coopération mondiale en matière de fiscalité de l'économie numérique, elle doit adopter une position unifiée. Cela nécessite un engagement, un alignement et une harmonisation au niveau régional avant d'agir au niveau mondial. Que doit encore faire l'Afrique pour adopter une position unifiée ? Quelles stratégies pourrait-elle mettre en œuvre pour s'assurer que les pays et les blocs économiques parviennent à une position commune ? Quels sont les risques qui pèsent sur cette position unifiée et qu'il convient d'atténuer de manière préventive ?

Format de la conférence

La conférence se déroulera sur deux jours et adoptera un format hybride prenant en compte une participation en présentiel et virtuel.

Expériences anticipées des participants

Cette conférence offre une opportunité unique de partager des expériences, de nouer des contacts et d'apprendre de multiples parties prenantes sur la fiscalité de l'économie numérique. Les participants obtiendront des connaissances pratiques sur les différentes dimensions de la fiscalité de l'économie numérique de la part de décideurs politiques, de chercheurs, de praticiens et d'universitaires. Ces informations comprendront l'appréciation des progrès réalisés par les pays africains, les défis et les opportunités, les meilleures pratiques et expériences mondiales et les cadres institutionnels, administratifs et politiques souhaités pour une fiscalité efficace de l'économie numérique en Afrique.





THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

-  www.acbf-pact.org
-  comms@acbf-pact.org
-  www.elibrary.acbfact.org/
-  Africa Capacity Building Foundation
-  ACBF_Official
-  @theacbf
-  TheACBF